



Fiche d'information DigiSanté

Date :

31 mars 2025

Implication des acteurs de la santé

Les projets prévus dans le cadre du programme DigiSanté créent les conditions nécessaires à la transformation numérique du système de santé et permettent ainsi d'améliorer la qualité, l'efficacité, la transparence et la sécurité des patients. Toutefois, cet effet ne peut se déployer que si tous les acteurs importants de la santé poursuivent une vision et des objectifs communs, de manière coordonnée et harmonisée. On peut ainsi gagner en efficacité, par exemple en permettant d'utiliser à différentes fins les données collectées une seule fois. Une telle coordination globale ne peut être atteinte que par le biais d'un programme national, en l'occurrence DigiSanté.

Les acteurs impliqués dans le programme seront mis en réseau par le biais de différents canaux :

Consultation DigiSanté

La consultation DigiSanté est un format d'échange numérique portant sur les derniers développements du programme et les exemples d'application dans les différentes disciplines.

Ce canal informel offre la possibilité d'aborder certains défis spécifiques avec des représentants de la branche. Pour recevoir une invitation, merci d'envoyer une demande à l'adresse digisante@bag.admin.ch.

Newsletter

Une newsletter vous informe des avancées du programme, des étapes clés et des événements à venir. Vous pouvez vous y inscrire via ce lien : [newsletter programme DigiSanté \(admin.ch\)](#).

Contact

L'équipe du programme se tient à votre disposition pour toute demande d'information ou pour un rendez-vous. Vous pouvez la contacter à l'adresse digisante@bag.admin.ch. Les membres de l'équipe participent régulièrement à des événements du secteur de la santé pour présenter le programme et échanger avec les différents acteurs.

Site Internet

Les dernières informations concernant le programme sont publiées sur le site de DigiSanté : [DigiSanté : promouvoir la transformation numérique du système de santé \(admin.ch\)](#).

Comité de branche

Un comité de branche a été mis en place afin d'impliquer étroitement le secteur de la santé dans le programme. Il se compose de représentants d'environ 40 organisations actives dans le système de santé, par exemple les fournisseurs de prestations, les associations professionnelles, les assurances, le milieu de la recherche et les organisations de patients.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

Le comité de branche a notamment pour mission de fournir au Département fédéral de l'intérieur (DFI) des recommandations sur la priorisation des projets¹. Il formule également des recommandations relatives à la fixation d'objectifs mesurables et à la définition des rôles et des responsabilités au sein des différents projets. Son travail s'articule autour du bénéfice que tirent les patients et les acteurs de la santé.

Le suivi étroit du programme DigiSanté par la branche encourage la collaboration et les échanges entre acteurs. Il permet d'obtenir une compréhension globale des besoins, des attentes et des responsabilités de toutes les parties.

Groupe spécialisé Gestion des données

Pour améliorer la gestion des données dans le système de santé, il faut les normer sur les plans du contenu, de la structure et de la technique tout en définissant leurs formats d'échange et les interfaces utilisées. Le groupe spécialisé Gestion des données, qui fait partie intégrante du programme DigiSanté, se compose de représentants de la Confédération, des cantons, d'organisations, de groupes d'intérêt et de spécialistes en science des données.

Le groupe spécialisé a pour mission de développer une compréhension commune et globale de l'architecture, de définir et de créer des normes communes et de reprendre au besoin les normes internationales existantes. Les normes doivent être largement soutenues par les acteurs et adoptées, après consultation, en tant que recommandations nationales.

Comités spécialisés

Les organes susmentionnés coordonnent la collaboration au niveau du programme dans son ensemble. Chaque projet concret financé dans le cadre de DigiSanté bénéficiera aussi d'un comité spécialisé, afin de le soutenir et de le mener à bien. Les comités spécialisés se composent de spécialistes du système de santé et, au besoin, de représentants des organisations de patients directement concernés par le projet en question.

¹ [Arrêté fédéral](#) portant allocation d'un crédit d'engagement destiné à un programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé pour les années 2025 à 2034 – 29 mai 2024

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.